



### Taxe d'incitation sur les COV

### Demande d'octroi d'une autorisation pour la procédure d'engagement formel selon l'art. 21, al. 1<sup>bis</sup> OCOV

(Règlement 67 chiffre 2.3)

| Requérant  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Adresse postale  | No IDE                                |
|  | Interlocuteur                         |
|  | E-mail                                |
|  | Numéro de téléphone                   |
|  | Exercice commercial du ..... au ..... |
| Site d'exploitation  |                                       |
| Plusieurs sites?   |                                       |
| Non  |                                       |
| Oui .....indiquer le nombre de site par canton<br>(p. ex. BE 2; VD 1; TI 4) .....  |                                       |
| Si les sites d'exploitation sont répartis dans plusieurs cantons, un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque canton séparément. Tous les sites avec leur adresse et les quantités de COV imputables pour chacun d'eux doivent être mentionnés dans une récapitulation séparée. Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'une copie de la récapitulation.) |                                       |
| La présente inscription est valable pour le/les site/s dans le canton .....  |                                       |
| Quantité de COV imputable dans ce canton ..... tonnes.   |                                       |

Le requérant utilise une substance figurant à l'annexe 1 OCOV et atteste :

- que la part de cette substance représente au moins 55 % de la consommation totale de COV;
- qu'au moins une tonne de cette substance est utilisée par an; et
- que celle-ci ne peut pénétrer dans l'environnement à la suite de la transformation chimique due aux procédés d'utilisation qu'à raison de 2 % au plus en moyenne.

Il certifie que les indications fournies dans la présente inscription sont correctes et s'engage à observer les dispositions du règlement 67. Il prend connaissance que l'AFD peut retirer l'autorisation si son titulaire ne remplit plus les conditions, n'exécute pas ses devoirs ou contrevient aux dispositions des lois et textes juridiques en la matière.

La demande doit être envoyée à l'autorité cantonale compétente (service cantonal de la protection de l'air) conjointement avec les pièces requises pour son appréciation. L'autorité cantonale peut demander d'autres informations.

Lieu et date ..... Signature .....

| Autorité cantonale  |                           |
|---|---------------------------|
| Assentiment   | Rejet                     |
| Lieu et date .....  | Timbre et signature ..... |
| Autorisation d'acquiescer des COV temporairement non soumis à la taxe |                           |
| No  | Valable à partir du       |
| <input type="text"/>  | <input type="text"/>      |
| Berne, le .....   | AFD .....                 |